

## Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



### Le peuplement de Saint-Barthélemy (II)

Jean Deveau

Numéro 29, 3e trimestre 1976

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1044048ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1044048ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

#### Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

#### ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

#### Citer cet article

Deveau, J. (1976). Le peuplement de Saint-Barthélemy (II). *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (29), 21–34. <https://doi.org/10.7202/1044048ar>

# Le peuplement de Saint-Barthélemy

## II

UN ENGAGÉ SAINTONGEAIS POUR LES ISLES  
D'AMÉRIQUE : René Laydet.

UNE FAMILLE DE SAINT-BARTHÉLEMY : Les Lédée...

par

Jean DEVEAU

Le département de la Guadeloupe constitue un assemblage d'îles fort dispersées et largement imbriquées dans l'arc antillais, s'échelonnant de Saint-Martin à Saint-Barthélemy, au Nord, à Marie-Galante, à l'extrême Sud.

Dans cet archipel, Saint-Barthélemy par le caractère bien particulier de sa population, ne manque pas d'éveiller l'intérêt de ceux qui l'abordent, soit à l'occasion d'une visite, soit à la découverte d'un ouvrage, d'un article de presse, voire même d'un simple dépliant touristique vantant, à juste titre, la qualité exceptionnelle de ses sites et l'hospitalité de ses habitants.

L'origine d'un certain nombre des familles qui peuplent Saint-Barthélemy et dont les noms se retrouvent près de trois siècles après que leurs ancêtres y aient pris pied, les vicissitudes d'une histoire quelque peu tourmentée, ont été évoquées dans un précédent article que la Société d'Histoire de la Guadeloupe a très obligeamment accueilli dans son Bulletin (1).

L'aventure d'un engagé, René Laydet, apparaît comme le maillon d'une chaîne reliant l'une des familles qui a, des plus

---

(1) « Le peuplement de Saint-Barthélemy » — Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe. — Année 1972 — N<sup>os</sup> 17-18, p. 25.

activement, contribué au maintien de la présence française et à la prospérité de Saint-Barthélemy : les Lédée, avec sa souche originelle, selon toute vraisemblance saintongeaise.

Elle mérite d'être relatée...

\* \* \*

Sous des formes orthographiques très variées : Laidet, Laydet, Laydé, Lédey, etc... ce nom patronymique est encore à l'heure actuelle relativement répandu dans les parties sud des Deux-Sèvres et nord de la Charente-Maritime, relevant des anciennes provinces de Poitou, Aunis et Saintonge.

Implantée de longue date dans cette région, cette famille comptait dès le quatorzième siècle bon nombre de notables souvent cités dans les chroniques locales.

Le 29 septembre 1361, après la reddition de La Rochelle aux Anglais, faisant suite à la défaite de Jean le Bon, à Poitiers, Jehan Chandos, régent et lieutenant du Roi d'Angleterre, reçoit à Niort où il établit son siège le serment d'allégeance de plusieurs personnalités, dont Jehan Laydet, échevin (2).

Le 14 janvier 1404 est enregistré l'aveu et dénombrement de Guillaume Laidet, « en nom et comme ayant le bail et gouvernement des enfants de feu Messire Tristant de la Verrie, chevalier, à cause de son chastel de Niort... à Pierre de Berry, comte de Poitou » (3).

En 1434, Hugues Laidet est prêtre, chapelain de plusieurs stipendies à Aunis.

Parmi les échevins et maires de Niort dont Briquet a dressé la liste dans son « Histoire de Niort » (4), on trouve : Guillaume, Pierre et Jean Laidet qui se virent accorder, à ce titre, la noblesse héréditaire par Louis XI en novembre 1461. Furent encore échevins : en 1492, Jean Laydet, en 1510, Philippe Laydet, Sieur de Raimbault ; en 1535, Pierre Laydet et Bertrand Laydet, conseillers. En 1529, Bertrand Laydet « licencié es loix, sieur de la Vouste » est lieutenant particulier au siège de Niort.

En 1537, Pierre Laydet cède sa charge de pair à Pierre Allin en payant « selon l'habitude une pièce d'artillerie de

---

(2) L. Favre. « Histoire de la ville de Niort ». — Niort 1880, p. 68.

(3) Archives départementales des Deux-Sèvres. — Niort — 5 F 68.

(4) Briquet. — « Histoire de Niort ». — Niort 1832. — p. 457.

la valeur de 50 livres tournois ». A la même époque, un Laydet est notaire royal à Celles-sur-Belle (1518-1522).

Pierre Laydet, écuyer, Seigneur de la Cigogne et Maire de Niort, avait été convoqué au ban de la noblesse à l'assemblée réunie au couvent des Jacobins à Saint-Jean d'Angély, le 25 janvier 1520, à l'instigation de François I<sup>er</sup>, pour la réforme de la coutume (5).

Notons encore, pour nous rapprocher du lieu de naissance de notre héros, que Guillaume Béchillon, décédé en 1483, écuyer, seigneur d'Irleau, à deux lieues de Sansais, avait pour épouse Perrette Laydet (6).

Au rôle des fiefs, dépendant du corps de ville de Niort figurent, en 1609, le Fief Laydet et Port Laydet en la paroisse de Saint-Maxire. De nos jours, un ensemble de bâtiments dont le style rappelle le xvii<sup>e</sup> siècle, visible de la route nationale II, à la sortie Sud de Niort, en direction de La Rochelle, est dénommé « Grange Laidet ».

Signalons encore qu'en 1796, l'un des premiers maires élus de la commune de Frontenay-Rohan-Rohan, chef-lieu du canton auquel appartient Sansais, était André Laidet, sabotier, arrière-petit-neveu de René Laydet, héros de notre aventure...

La famille Laydet aussi fermement établie dans ce terroir, aux confins extrêmes de trois provinces, n'était pas exclusivement composée de notables. Nombre de laboureurs et artisans portaient également ce nom. Dans l'enclave saintongeaise qui, au nord, atteignait les rives de la Sèvre, les habitants de la paroisse de Sansay (devenue Sansais), à quatre lieues au Sud-Ouest de Niort, partageaient leur activité entre la pêche — plus florissante que de nos jours (7) — la construction de bateaux, la culture et les métiers ruraux complémentaires et indispensables...

Du mariage de Jacques Laydet, « mareschal » et Catherine Moynard devait y naître René, quatrième fils et sixième enfant, baptisé le 8 avril 1685, ainsi qu'en fait foi le registre paroissial conservé à la mairie de la commune de Sansais (Deux-Sèvres) :

---

(5) A. Maichin. — « Commentaires sur la coutume de Saint-Jean d'Angély ». Saint-Jean d'Y. 1650, p. 15.

(6) Briquet. — « Histoire de Niort » op. cit. p. 457.

(7) R. Rousseau. — « La pêche en Sèvre niortaise au temps passé » — Bulletin de la Société d'Etudes Folkloriques du Centre-Ouest, La Rochelle. — Tome VII. — Juillet-Août 1973, p. 268, p. 367, p. 430.

« 1685 — le huit avril dudit an a été baptisé René fils de Jacques Laydet mareschal et de Catherine Moynard conjoints. A été parrain René Baynier et maraine Louise Cuit qui ne savent signer. Moreau curé de Sansais ».

L'enfance de René Laydet nous échappe... De religion catholique, ses parents n'eurent pas à redouter les féroces dragonnades qui sévissaient à cette époque dans le pays pour contraindre à l'abjuration les adeptes de la « religion prétendue réformée »... Marais, bocages et plaines offraient mieux que tant d'autres, des ressources naturelles qui mettaient à l'abri des hivers rigoureux et des disettes fatales aux pauvres gens, les quelques familles de Sansais...

En 1704, l'adolescent s'engage à La Rochelle « pour servir aux Isles de l'Amérique »... Le contrat est passé en l'étude des notaires Rivière et Soulard, le 15 février 1704 (8). En voici les termes :

« Par devant le notaire royal à La Rochelle a esté présent en sa personne René Laydé natif de Sancé proche de Niort aagé de dix sept ans tailleur. Lequel s'est vullontairement engagé par ces présentes à Jean Thomas capitaine du navire La Suzon de La Rochelle pour l'aller servir ou autres le représentant aux Isles de l'Amérique et toutes choses raisonnables quy luy seront commandées pendant trois années consécutives quy commenceront au moment que l'engagé mettra pied à terre aux Isles et sera en estat de servir. Durant ce temps il sera nourry logé et entretenu d'habits à la manière des engagés et deffrayé de son passage en allant seullement et pour y parvenir promet de s'embarquer au premier mandement dudit Thomas dans ledit navire ledit engagement fait moyennant trois cents livres de sucres pour lesdites trois années de service payables audit engagé aux Isles à l'expiration d'icelles par celuy ou ceux au service de quy il sera sans recours contre ledit capitaine lequel il en décharge dès à présent. Et au surplus renonce au bénéfice de la déclaration du Roy en faveur des engagés. C'est l'intention des partyes quy à l'entretien oblige leurs biens. Jugé et condamné et fait à La Rochelle en mon étude après midy le quinze febvrier mil sept cent quatre. Présents Hélié Charles Babin, Pierre et Charles Duchiron. A ledit Laydet déclaré ne savoir signer de ce enquis ».

---

(8) Archives départementales de la Charente-Maritime. — La Rochelle — Minutier Rivière et Soulard (Etude Menon). 1703-1706, f° 110.

Suivent les signatures de Thomas, Duchiron, Babin et Soulard, notaire et la mention : « Contrôlé à La Rochelle le seize febvrier 1704 » signée Moreau.

Plusieurs remarques viennent à l'esprit...

Tout d'abord René Laydet âgé de 19 ans (le contrat lui accorde 17 ans) n'est pas majeur et « maître de ses droits » et l'on peut s'étonner, pour un acte de cette importance dans une destinée humaine, de l'absence à la signature du contrat, soit du père ou tuteur, soit d'un procurataire de celui-ci. Cette anomalie est d'autant plus évidente que l'assistance d'un représentant légal était généralement requise pour de moins astreignants contrats d'apprentissage de mineurs !

La clause de la renonciation au bénéfice de la déclaration du Roy en faveur des engagés consacre la tenue en échec par les coutumes et usages solidement ancrés dans le monde maritime, commercial et pour tout dire colonial rochelais de la réforme que Colbert avait voulu introduire par les arrêts des 28 février 1670 et 31 octobre 1672 réduisant à dix-huit mois la durée des engagements pour les Antilles (9).

René Laydet est sans défense... Par ce contrat, il est lié pour trois ans au destin des engagés ! Il est qualifié de tailleur et l'on pourrait penser que c'est à ce titre qu'il est engagé et sera employé, mais aucune stipulation ne le précise. Il n'est pas pourvu d'habits au départ mais seulement d'une promesse d'être « nourri, logé et entretenu d'habits à la manière des engagés » ! Il nous faut nous reporter aux contrats passés au cours des périodes antérieures — 1640 à 1670 notamment — ou aux chroniques de l'époque, pour connaître le détail des « hardes » qui composaient le trousseau des engagés (10).

Les motifs du départ de René Laydet pour les Isles demeureront sans doute toujours mystérieux. L'apprentissage du métier de tailleur l'avait-il conduit à La Rochelle où l'aurait, par la suite, gagné l'appel du large, de l'aventure ? Nul ne saura vraisemblablement jamais quelle détermination l'orientait vers cet univers !

En même temps que René Laydet dont l'engagement date du 15 février 1704, le capitaine Jean Thomas entraînait dans

---

(9) Moreau de Saint-Méry — « Loix et constitutions des Colonies Françaises sous le Vent ». — Paris 1784. Vol. I, p. 190.

(10) G. Debien. « Les engagés pour les Antilles (1634-1715) ». — Revue d'Histoire des Colonies. — Tome XXXVIII, 1951, p. 64.

l'aventure des Isles cinq autres engagés dont on remarquera le jeune âge pour lesquels un contrat similaire fut passé devant Me Soulard :

— le 12 février, avec Jacob Cottet, originaire de Saint-Martin de Ré, âgé de 16 ans et demi ;

— le 15 février, avec Joseph Jamet, « de Saint-Xandre en Aulnix », âgé de 16 ans ;

— le 16 février, avec Jean Tardy, de Saint-Jean d'Angély, âgé de 15 ans, Pierre Lefort, de Sainte-Marie de Ré et Jean-Baptiste « natif d'Authin en Irlande », l'un et l'autre âgés de 15 ans.

La date du voyage et la destination précise de « La Suzon » ne nous sont pas révélées par les Archives de l'Amirauté de La Rochelle, mais il semble bien, à la manière dont ces engagements furent groupés, que le départ était proche lorsque les six contrats furent établis.

« La Suzon » était un navire de 80 tonneaux qui appartenait à Jean Beluteau, marchand de La Rochelle. Le 22 décembre 1703, Jean Beluteau en prévision d'un départ « pour les Isles d'Amérique et Coste de Saint-Domingue » avait sollicité de l'Amirauté un « passeport du Roy » et justifié comme il convenait par l'attestation de deux de ses confrères, Jean Trahaut et Paul Berry, la présence de son navire « dans le havre de cette ville » (11). « La Suzon », qui devait naviguer sous les ordres de Jean Thomas, « capitaine de navire marchand », n'était pas armée, ce qui explique la nécessité exprimée dans sa requête par Jean Beluteau, d'un voyage « en convoi » et le fait que le départ ait été différé jusqu'à mi-février 1704. On peut penser que le convoi s'articula, à cette période, autour de la frégate « Labédoyère » et du navire « Le Père Louis », sous les commandements respectifs, du capitaine Marandon et de Nicollas Bonneau, partant de La Rochelle « pour les Isles d'Amérique » (12).

\* \* \*

Que fut le sort de René Laydet à l'issue de ce voyage quelque peu hasardeux ? Dans quelle île fut-il débarqué ? Qui fut bénéficiaire des services de l'engagé durant les trois années de son contrat ? Exerça-t-il son métier de tailleur ou devint-il

---

(11) AD. Charente-Maritime. — La Rochelle — Papiers de l'Amirauté de La Rochelle — B 5698 — Antilles.

(12) AD. Charente-Maritime. — La Rochelle — Minutier Rivière et Soulard. — Actes du 12 février 1704.

comme bon nombre d'artisans, simple valet de plantation ? Autant de questions au sujet desquelles l'imagination peut se donner libre cours...

On peut toutefois remarquer que les engagés partant de La Rochelle, en 1704, étaient dirigés non plus sur Saint-Christophe, entièrement aux mains des Anglais, ni vers la « Coste de Saint-Domingue », mais en général sur la Guadeloupe et la Martinique (13).

Le nom de Laydet ou Lédée, ou toute variante du nom ne figure dans aucun des recensements connus des diverses possessions françaises des Antilles, soit avant 1704, soit entre 1704 et 1724. Le patronyme apparaît, par contre, dès le premier feuillet du registre paroissial de Saint-Barthélemy, tenu à partir de 1724 (14).

La succession des événements que relate ce document permet de retracer de manière très précise l'établissement de la famille Lédée dans l'île et de reconstituer, sans trop de peine, la généalogie des « Saint-Barths » qui portent, de nos jours encore, le nom de Lédée (14 bis).

\* \* \*

L'acte de baptême du 13 février 1724 de Jean René Laidé, fils de Jean René Laidé et Catherine Gréaux, né le 25 janvier, constitue le témoignage le plus ancien de la présence à Saint-Barthélemy de la famille Lédée. Le parrain de l'enfant était Dominique Vitet, sa marraine Magdeleine Laidé.

On trouve ensuite entre 1724 et 1740 plus de trente inscriptions concernant les Lédée parmi lesquelles, notamment :

Le 21 février 1724 : baptême de François, fils de Jacques Vitet et Catherine Lédé. La marraine est Jeanne Rose Ledé ;

Le 28 février : mariage de Pierre Mathieu et Magdeleine Ledé. Pierre Mathieu qui mourut le 20 janvier 1736 « à l'âge de 50 à 60 ans » était originaire de La Rochelle.

Cet acte de mariage nous fournit une précision dont l'importance ne doit pas échapper. Il y est indiqué, en effet, que « les bans ont été publiés dans la paroisse de Notre-Dame de Bon Port en Martinique », où serait donc née Magdeleine

---

(13) G. Debien. — « Les engagés pour les Antilles (1634-1715) ». Op. cit. p. 149.

(14) Archives départementales de la Guadeloupe — Basse-Terre — Registres paroissiaux.

(14 bis) Archives départementales de la Guadeloupe — Basse-Terre — « Généalogie des Lédée », JD 1973.



Lédée. (Cette paroisse desservait le bourg du Mouillage, ancienne dénomination de Saint-Pierre). Suivent les « marques ordinaires » de René Ledé et d'Elisabeth Brain et les signatures aisément identifiables comme étant celles de Charles et Jeanne Rose Lédée.

Le 25 février 1725 : désignation de Jean René Ledé comme marguillier.

Le 14 mai 1730 : élection dans cette charge de Jean René Lédée fils, en remplacement de Pierre Laplace. Suivent les « marques ordinaires » de René Ledé père et de Jean René Ledé fils, qui, apparemment, ne savaient pas signer.

Le 16 mai 1730 : deux mariages sont célébrés le même jour ; Charles Lédée épouse Catherine Devezien (« originaire de la paroisse Saint-Martin de La Roche, diocèse de Rodez » nous sera-t-il précisé à l'occasion de son remariage avec Charles Pimont, le 7 juillet 1768) et sa sœur, Jeanne Rose Lédée, épouse Jean-Baptiste Vittet, « officier de milice ».

Le 19 mars 1736, on porte en terre Elisabeth Brin « créole de cette isle âgée de 58 ans. La défunte était bien créole, en effet, mais elle était née vers 1678 en Martinique. La famille Brin ne figure pas encore en 1681 au recensement des habitants de Saint-Barthélemy. Elisabeth Brin, comme l'atteste l'acte suivant, était l'épouse de René Laydet — alias Lédée.

Le 19 octobre 1736 : mariage d'André Rey, « chirurgien, natif d'Issoire en Basse Auvergne » avec Magdeleine Lédée « née native de cette isle Saint-Barthélemy fille de René Lédée et feu dame Elisabeth Brin ». Il s'agit du second mariage de Magdeleine Lédée devenue veuve de Pierre Mathieu, décédé le 20 janvier précédent. Elle était en réalité native de la paroisse Notre-Dame de Bon-Port en Martinique, comme le mentionne l'acte du 28 février 1724.

Le 2 novembre 1738 : élection de Jean René Lédée dans l'office de marguillier.

Le 22 novembre 1739, Charles Lédée lui succède dans cet office.

Le 27 décembre 1740 : mariage d'Alexis Lédée « natif de Saint-Barthélemy, fils de René Ledé et feu Elisabeth Brin » avec Suzanne Mutrel, « native de cette isle, fille de feu Pierre Mutrel et Jeanne Bernier ». « La bénédiction nuptiale a été donnée aux époux dans cette chapelle destinée à la célébration des Saints mystères au Quartier du Roy »...

Ce mariage avait donné lieu à une opposition de la part

« des sieurs René Ledée, Charles Ledée et Jean-Baptiste Vittet leur beau frère commandant de cette colonie » dont ils avaient été déboutés par sentence de l'Intendant de la Martinique le 13 octobre 1740... L'harmonie n'était pas sans faille dans la famille Lédée...

Il ne semble pas utile d'aller plus loin dans cette énumération purement chronologique. Encore que sciemment limitée aux actes essentiels, elle livre suffisamment d'informations précises pour rétablir la trame de l'aventure de René Laydet...

L'ancêtre commun des Lédée est, sans contredit, René Laydet (alias Laidé ou Ledé) époux d'Elisabeth Brin, née vers 1678 en Martinique et décédée en 1736 à Saint-Barthélemy. Il vivait encore en 1743. Il était alors âgé de 58 ans.

René Laydet avait dû, selon toute vraisemblance, débarquer en mars 1704 à la Martinique pour y remplir son contrat d'engagé. Il y aurait épousé, peu de temps après son arrivée, Elisabeth Brin dont la famille était installée dans cette île, au Quartier de Saint-Pierre, depuis plus d'un demi-siècle (15).

De cette union sont issus :

— Jean René, époux de Catherine Gréaux, mariés avant 1724 et dont le fils aîné Jean René est baptisé le 13 février 1724 à Saint-Barthélemy ;

— Charles, époux de Catherine Devezien, en 1730 ;

— Magdeleine, épouse de Pierre Mathieu, en 1725, puis d'André Rey, en 1736 ;

— Catherine, épouse de Jacques Vittet, mariés avant 1724 ;

— Jeanne Rosé, épouse de Jean Baptiste Vittet, en 1730 ;

— Alexis, époux de Suzanne Mutrel, en 1740.

Les mariages de Jean René Lédée et Catherine Gréaux, de Jacques Vittet et Catherine Lédée, antérieurs à la tenue du registre paroissial, ont, selon toute probabilité, été célébrés à Saint-Barthélemy où se trouvaient déjà établis depuis plus de vingt ans les Gréaux et les Vittet.

Tout laisse penser que Jean René Lédée est venu au monde dans l'année même qui suivit le mariage de ses parents, René Laydet et Elisabeth Brin. Il aurait, dès sa dix-huitième année, en 1723, épousé Catherine Gréaux ; de cette union est né, en effet, Jean René, le 25 janvier 1724.

---

(15) AN-SOM-G1, 470. Recensement de la Martinique — 1664 —  
Cie de Saint-Pierre n° 95, Nicollas Brin.

Ces événements ne sont pas pour nous surprendre. La pratique de « porter de bonne heure au mariage les garçons et les filles, les uns à l'âge de 18 à 19 ans et les autres à l'âge de 14 et 15 ans », n'était en fait que le fidèle reflet des « instructions » de Colbert à M. de Baas dans le louable souci d'une « augmentation et d'une multiplication des colons »... (16).

Sauf Alexis « natif de Saint-Barthélemy » comme l'indique à juste titre, sans doute, l'acte de mariage de 1740, il est fort probable que, pour la plupart, les enfants de René Laydet et Elisabeth Brin naquirent en Martinique. Faute d'indication contraire, on peut penser que, lors de son mariage, Alexis était majeur. Il aurait donc vu le jour avant 1715.

L'établissement à Saint-Barthélemy des Lédée (nous adopterons désormais cette orthographe dans la suite de cet exposé) et des Brin pourrait fort bien, étant donné leur lien de parenté, se situer à la même époque, entre 1710 et 1715. La similitude des événements familiaux mérite, à cet égard, d'être soulignée...

Les Bernier, comme les Gréaux et les Vittet, habitaient déjà Saint-Barthélemy, dès 1681 (17). L'acte de mariage du 4 décembre 1730, ratifié le 12 avril 1731, de Thomas Questel avec Elisabeth Brin mentionne que Nicolas Brin, père de l'épouse, est natif de la Martinique et sa mère, Marie Magdeleine Bernier native de Saint-Barthélemy. La naissance d'Elisabeth Brin pourrait se situer entre 1710 et 1714 et le mariage de ses parents — par conséquent la venue de Martinique à Saint-Barthélemy de Nicolas Brin — entre 1710 et 1713.

Cette situation présente, on ne peut le contester, une remarquable analogie avec celle de Jean René Lédée et Cathérine Gréaux, précédemment évoquée...

\* \* \*

Trois enfants mâles pouvaient assurer la pérennité du nom de Lédée introduit à Saint-Barthélemy par René Lédée : Alexis, Charles et Jean René.

Alexis avait épousé Suzanne Mutrel en 1740. Ils donnèrent le jour à Michel en 1741 et Suzanne en 1743. Michel disparut sans descendance. Suzanne épouse, en 1763, Gabriel

---

(16) « Instructions à M. de Baas, gouverneur et lieutenant des Isles Françaises d'Amérique » 16 septembre 1668. Cité dans « Les Constructeurs de la France d'Outre-Mer » — R. Delavignette et Ch. Julien. — Ed. Correa, Paris, 1946, p. 150.

(17) AN-SOM-G1-498, n° 89 « Rolle des habitans ». — 18 juillet 1681.

Lalair, originaire de Québec, chassé sans doute de ses « arpent de neige », mais ils ne semblent pas avoir fait souche dans l'île.

Charles avait épousé Catherine Devezien en 1730. Ils eurent huit enfants : cinq garçons et trois filles, tous disparus sans laisser de descendance.

La survivance du nom de Lédée ne fut finalement l'œuvre que des seuls enfants de Jean René Lédée, époux de Catherine Gréaux. Il est vrai que du mariage devaient naître quatorze enfants. D'abord des garçons : Jean René en 1724 ; Olivier en 1725 ; François et 1727 ; Michel en 1730 ; Pierre en 1731. Puis des filles : Catherine, Magdeleine, dont les dates de naissance nous échappent, Marie-Marthe en 1733 ; Françoise Félicité en 1736 ; Marie-Rose en 1739 ; Suzanne en 1740. Enfin, de nouveau, des garçons : Hippolyte en 1741 ; Louis-Lambert en 1743 et André-Joseph, dont la date de naissance n'est pas connue.

Olivier et François disparurent, semble-t-il, dès leur plus jeune âge.

Douze enfants se partagèrent l'héritage paternel en 1791. Louis-Lambert rachetait, en effet, le 8 octobre 1791, la part de sa sœur Suzanne, épouse de Charles Brin, et celle de feu Pierre Lédée, son frère, représentant chacune un douzième de l'héritage (18).

La nombreuse progéniture de Jean René Lédée et Catherine Gréaux contribua donc à elle seule à un intense peuplement de Saint-Barthélemy où elle perpétua le nom...

Un recensement de 1838 permet de dénombrer dans la seule partie nord de l'île (Quartier du Roy), à peine plus d'un siècle après leur arrivée, sept foyers habités par des Lédée résidant tous à l'Anse des Flamands et quatre où l'épouse est une fille Lédée, répartis entre Flamands, Colombier, Corosol et l'Anse des Lézards (19).

Ces indications ne donnent qu'un aperçu très incomplet de la présence des Lédée à cette date. Il faudrait leur adjoindre les renseignements concernant le reste de l'île dont il n'a pas été pris note lors de la consultation du document. Le fait a d'autant plus d'importance que la famille Lédée s'était dès son arrivée à Saint-Barthélemy, installée au Quartier d'Orléans (de nos jours Quartier de Lorient). Jean René Lédée

---

(18) A.D.G. — Fonds Suédois. — Archives notariées, n° 250 NP.

(19) A.D.G. — Fonds Suédois — Recensements.

et Catherine Gréaux, Jean Lédée, leur fils et Suzanne Laplace sa femme, sont mentionnés dans plusieurs actes du registre paroissial en 1752 « Habitants du Quartier d'Orléans ». On peut assurer qu'ils y firent souche et que ce quartier demeure depuis l'origine, le lieu principal d'implantation de la famille Lédée.

Guy Lasserre relevait, voici quelques années, dans la seule paroisse de Lorient, 260 personnes portant ce patronyme, composant 51 familles et représentant 24 % de la population du « quartier » (20).

Le recensement récent de 1974 (21) permet de décompter dans les mêmes limites de cette paroisse, 65 foyers groupant 241 personnes du nom de Lédée. On assiste donc, depuis une quinzaine d'années, à une sensible progression du nombre de familles et, simultanément, à une notable régression du nombre de personnes vivant dans chaque foyer.

Sur les 2.491 habitants recensés, Saint-Barthélemy comptait, en 1974, 76 foyers groupant 289 personnes portant le nom de Lédée, soit, pour les amateurs de statistiques, 11,6 % de la population totale de l'île.

\* \* \*

En abordant les recherches qui aboutissent à cet exposé, on éprouve une décourageante sensation d'impuissance devant le laconisme et les lacunes de la documentation, déjà relativement rare, concernant le sujet.

L'intuition d'un lien, d'un enchaînement probable entre l'aventure, amorcée en 1704, du jeune artisan saintongeais et l'origine puis l'essor de cette famille, typiquement antillaise et plus spécifiquement encore « Saint-Barth », était confortée par deux éléments de connaissance et d'observation : au premier chef, une tradition bien vivace ; en second lieu, une particularité linguistique.

Ce n'est pas sans un certain intérêt que l'on constate de même que dans nos anciennes provinces, cette coutume maintenue durant plus de deux siècles à Saint-Barthélemy, de générations en générations, selon laquelle le fils aîné de chaque branche familiale recevait en baptême le prénom de son père et, par conséquent, de ses aïeux dans l'ascendance masculine. La même coutume s'observe généralement pour la fille aînée

---

(20) Guy Lasserre, « La Guadeloupe » — UFC Bordeaux 1961, Tome II, p. 867.

(21) INSEE Basse-Terre.

qui recevait, de manière analogue, le prénom de sa mère et... de ses aïeules de la branche maternelle.

On peut remarquer, en consultant les recensements, registres paroissiaux et actes notariés contemporains et antérieurs, que le prénom René, assez peu courant aux Antilles, n'est à l'époque 1724-1750 porté à Saint-Barthélemy que par les Lédée et seulement dans une seule branche.

Elisabeth Brin, épouse de René Lédée, avait donné le jour à Jean René Lédée, selon toute apparence leur fils aîné, qui épousa Catherine Gréaux. Jean René Lédée est fréquemment désigné par le seul prénom René au registre paroissial ce qui n'est pas sans créer une certaine confusion à laquelle il est remédié, de temps à autre, par l'adjonction de la mention : « père » ou « fils »...

Le fils aîné de Jean René Lédée et Catherine Gréaux, naturellement prénommé Jean René à son baptême en 1724, épousa Suzanne Laplace. Le premier fils né de leur mariage en 1750 fut Jean René qui demeura célibataire et mourut en 1816 sans postérité.

La tradition — le fait mérite d'être souligné — se reporta sur le neveu de ce dernier, deuxième fils de son frère Pierre Lédée, époux de Suzanne Laplace (elle-même nièce de Suzanne Laplace qui précède). Lorsque l'enfant vint au monde en 1794, son oncle Jean René, âgé de 44 ans, étant sans doute dans l'impossibilité de procréer, il reçut en baptême le prénom de celui-ci... comme si la famille s'attachait véritablement à assurer la survivance du prénom de l'aïeul commun. Il épousa en 1818 Elisabeth Laplace qui donna naissance à Jean René, en 1819 et Joseph, en 1823.

Le premier nommé, Jean René, épousa en 1840 Reine Adélaïde Duzant. Leur fils aîné fut traditionnellement prénommé Jean René et se maria, en 1865, avec Antoinette Laplace.

La coutume semble s'arrêter en 1866 à la naissance de leur fils aîné qui, par omission, indifférence, négligence, erreur peut-être du prêtre, ne reçut que le seul prénom de Jean. L'acte de baptême, comme l'acte de mariage des parents du 18 octobre 1865, ne désignent plus, il est vrai, le père que par le seul prénom de Jean (22).

---

(22) Cette période correspond d'ailleurs à une véritable révolution dans le choix des prénoms attribués aux enfants à laquelle Saint-Barthélemy n'échappa guère...

On ne peut demeurer indifférent en face d'un tel témoignage d'authentique attachement à la mémoire d'un ancêtre qui avait incontestablement marqué de sa forte personnalité l'établissement de la famille Lédée à Saint-Barthélemy.

Ce qui contribue encore à étayer et renforcer la conviction que l'engagé de 1704, René Laydet, est bien cet ancêtre, outre la parfaite concordance des dates, ce sont les variations continuelles de l'orthographe du nom patronymique dans les actes figurant au registre paroissial durant les vingt premières années de sa tenue. Tantôt on écrit « Laidé » tantôt « Ledé » ou « Lédée », pour aboutir finalement à « Lédée »...

Le fait même de ces variations n'est pas pour nous surprendre. Elles n'affectent pas plus particulièrement le patronyme des Lédée. Dans les mêmes circonstances, Gréaux s'est écrit Gruau, Gruault, Gréau... L'orthographe de l'époque était sans aucun doute très axée sur la prononciation des individus. Ainsi peut-on valablement supposer d'origine méridionale les Aubin, traduits par Obin ou encore Aubain... De Maye, le desservant de la paroisse avait successivement fait Mayer, puis Meyer, bien que s'agissant de la même famille, voire de la même personne.

Il est des plus probable que René Laydet possédait, pour sa part, le savoureux accent des bords de la Sèvre niortaise que l'on retrouve, aussi typique encore de nos jours, dans les conversations quotidiennes de ceux qui n'ont jamais abandonné le Marais...

Le notaire de La Rochelle rédigeant son contrat le 15 février de l'année 1704 s'y laissa prendre puisqu'il désigne par « Laydé » et « Sancé » l'engagé René Laydet et son lieu de naissance Sansais dont il n'était pourtant distant que de treize lieues...

On peut donc facilement concevoir que la tâche des tabellions, prêtres et autres plumitifs du temps, pour exprimer en lettres la bien personnelle élocution de René Laydet fut quelque peu malaisée, et il n'y a donc pas lieu de s'étonner que cette traduction les ait conduits à faire de la descendance de l'engagé de 1704 et pour des générations de « Saint-Barth », les « Lédée »...

J E A N D E V E A U.

